

***Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 4 février 2015***

L'an deux mil quinze, le 4 février à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Valérie KRATZER, Christophe EHRHART, Matthieu BOECKLER, Noël ARNOLD, Valérie GOUAILLE, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK.

Absent excusé : Pascal SCHMITT.

Absent non excusé :

Ont donné procuration :

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 8 décembre 2014
- 3° Chasse communale : agrément des permissionnaires et du garde-chasse
- 4° Friche Bordmann
- 5° E.D.F.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014.

3° CHASSE COMMUNALE : AGREMENT DES PERMISSIONNAIRES ET DU GARDE-CHASSE

Mr le Maire, donne lecture du courrier de Mr Bernard RENGER, adjudicataire de la chasse communale sollicitant le renouvellement aux fonctions de garde-chasse de Mr Christophe ROTH ainsi que l'agrément des permissionnaires suivant :

- Mr Roger RAUCH - Mr Rudolf STEINER - Mr Alfred SCHMID - Mr Conrad BRUGGISSER - Mr Heinz JEGER - Mr Christoph BECHTLER.

Le Conseil accepte à l'unanimité, le renouvellement aux fonctions de garde-chasse de Mr Christophe ROTH ainsi que l'agrément des permissionnaires ci-dessus.

4° FRICHE BORDMANN

Suite à la vente de la friche Bordmann, Mr le Maire, propose au Conseil de faire l'acquisition d'une partie des terrains et des bâtiments situés à l'arrière (rue du Schloesslé).

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'acquisition au nom de la commune des terrains et des bâtiments, d'une superficie totale de 84 a 25 ca, pour un montant de 54 559,08 € (acquisition 52 909,84 € + frais de 1 649,24 €) plus les frais d'arpentage. En cas d'empêchement, de la signature du compromis de vente, (quelle qu'en soit la raison) la commune appliquera son droit de préemption sur l'ensemble des terrains et bâtiments. Les membres du Conseil autorisent également Mr le Maire à signer tous les documents y afférents, les crédits seront reportés au budget 2015.

5° E.D.F.

A compter du 1er janvier 2016, les tarifs jaune et vert pour les sites avec une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA seront supprimés, sur décision des pouvoirs publics.

A cet effet, après avoir consulté E.D.F., Mr le Maire propose au Conseil de passer pour le camping à une puissance de 36 à 42 kVA et pour la mairie/école de 48 à 42 kVA.

Le Conseil, après avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions susvisées.

Séance levée à 20 h 45